

PERSONNELS ITRF



SPÉCIAL MOYENS POUR LA RENTRÉE 2025

LA CGT ÉDUC'ACTION, LE SYNDICAT DE TOUS LES PERSONNELS DE L'ÉDUCATION NATIONALE



2025, nouvelle année noire pour les personnels ITRF. Aucune création de poste en EPLE et pour les services, un grand déploiement de postes pour les informaticien·nes prévu sur 6 ans.

Pour les personnels, le gel du point d'indice perdue et le 1er mars est instaurée la baisse de 10% du taux de rémunération des congés de maladie ordinaire. Il s'agit bien là encore d'une attaque frontale contre le statut de la Fonction publique.

FOCUS SUR LES EMPLOIS DES SERVICES INFORMATIQUES

En 2024, 165 applications ou services seront exploités à maille nationale, soit une augmentation de près de 600% en 8 ans. Afin de «consolider et sécuriser » les trajectoires, le ministère entame un redéploiement sur une période de 6 ans. **Recruter en nombre ne fait pas partie de l'équation, c'est un véritable jeu de bonneteau qui s'opère :**

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	TOTAL
Amorçage							
Emplois implantés pour l'informatique nationale	+ 35		+ 20	+ 20	+ 20	+ 15	110
Reprise d'emploi (compensation amorçage)	0		- 15	- 10	- 10		- 35
Reprise d'emploi (redéploiement annuel)	0		- 20	- 20	- 20	-15	- 75
Total des reprises à opérer sur les services déconcentrés	0		- 35	- 30	- 30	- 30	- 110

Les choix montrent un redéploiement à grande échelle sur un temps long.

Pour l'administration, il faut répondre « au besoin croissant de la DNE et l'hébergement des applications nationales ». Au final, 110 postes passeront aux régions académiques.

La situation des personnels ITRF se détériore. On ne compte plus la surcharge de travail, les arrêts maladie non remplacés, les heures supplémentaires non rémunérées. La dégradation des conditions de travail subie est dûe au manque de personnels, au manque de formation des néo-contractuel·les et des néo-titulaires, mais également à l'effet yoyo des choix budgétaires. Toutes ces situations de précarité et le manque de revalorisation des salaires ne font qu'aggraver le manque d'attractivité de ces emplois dans notre ministère et ne permettent pas la fidélisation des personnels contractuels.

LA CGT ÉDUC'ACTION EXIGE UN VÉRITABLE PLAN DE RECRUTEMENT POUR RÉPONDRE AUX DIFFÉRENTS ENJEUX ET NON UN SIMPLE REDÉPLOIEMENT DES POSTES SUR 6 ANS.

KASBARIAN EST PARTI MAIS SES IDÉES SONT TOUJOURS LÀ...

Mesures sur les postes d'Informaticien·ne

En septembre 2025

Région	Reprises	Région	Reprises
académique		académique	
Auvergne Rhône Alpes	-3	Normandie	-2
Bourgogne Franche-Comté	-2	Nouvelle- Aquitaine	-5
Bretagne	-2	Occitanie	-2
Centre-Val de Loire	-1	Pays de la Loire	-3
Grand Est	-4	Provence- Alpes-Côte- d'Azur	-2
Hauts-de-France	-3	Adm centrale	0
Île-de-France	-6	Total	- 35

Les mobilisations du 5 décembre de la Fonction publique contre les mesures Kasbarian (ancien ministre FP) ont mis à l'index les 3 jours de carence, mesure totalement discriminante pour les fonctionnaires.

MAIS l'imputation du salaire de 10% lors d'un arrêt maladie ordinaire devient effective au 1er mars 2025.



Les versements des GIPA 2024 et 2025 sont également supprimés.

QUEL AGENDA SOCIAL POUR LES ITRF ?

Mme Borne a partagé avec les organisations syndicales un nouvel agenda, et, force est de constater que le sort des personnels ITRF de l'EN (environ 11 000 personnels) n'est pas une priorité... et ce malgré les diverses discriminations indemnitaires subies par les ITRF des EPLE.

Les ITRF ne figurent donc pas dans la programmation pour le moment. Et sans vouloir jouer les « Cassandre » et au vu des choix budgétaires, les personnels devront faire sans doute, une fois encore, attendre...

La CGT Éduc'action est intervenue au CSA MEN pour dénoncer cette discrimination et les choix budgétaires du gouvernement BAYROU

AVEC LA CGT EDUC'ACTION, REVENDIQUONS...



DES MOYENS SUPPLÉMENTAIRES ET PÉRENNES À TOUS LES NIVEAUX : *RECRUTEMENT DE PERSONNELS DE LABORATOIRE ET INFORMATIQUES*



L'ARRÊT DU REDÉPLOIEMENT DES PERSONNELS INFORMATIQUES



L'ANNULATION DE LA BAISSÉ DE TRAITEMENT EN CAS DE CONGÉ MALADIE ORDINAIRE



L'ABROGATION DU JOUR DE CARENCE



UN AGENDA SOCIAL QUI OUVRE DES DISCUSSIONS SUR LES SALAIRES ET L'INDEMNITAIRE DES ITRF

avec la **CGT** UN AUTRE
CHOIX de
SOCIÉTÉ !

CGT Éduc'action

263, rue de Paris Case 549 93515 MONTREUIL CEDEX

www.cgteduc.fr 01 55 82 76 55

unsen@cgteduc.fr



@CGTEducationofficiel



@cgteducation



@cgteducation.bsky.social